

**Alda GREOLI**

Vice-Présidente  
Ministre de la Culture, de  
l'Enfance et de l'Education  
permanente

**Aux Centres culturels  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Bruxelles, le 18 NOV. 2016

Monsieur le Directeur de la Commission des Centres culturels,  
Monsieur le Directeur de l'Association des Centres culturels de la Communauté française,  
Madame la Directrice du Réseau des professionnels en Centres culturels,  
Monsieur le Directeur général adjoint de l'Action territoriale,  
Madame la fonctionnaire de l'Administration générale de la Culture,

Comme j'ai pu l'annoncer lors de notre rencontre du 10 juin dernier ainsi qu'en Commission de la Culture le 13 octobre dernier, je souhaitais définir rapidement une trajectoire budgétaire pour l'application du décret du 21 novembre 2013 en concertation avec les représentants des Centres culturels.

C'est dans cette optique que j'ai répondu favorablement à votre demande de rencontre. Ce jeudi 10 novembre, lors d'une réunion de travail nous associant, j'ai eu le plaisir de vous annoncer qu'à la suite du conclave budgétaire, une enveloppe s'élevant à 400.000€ a pu être réservée pour le secteur en 2017. Par ailleurs, aucune économie complémentaire ne sera appliquée au-delà de celles déjà réalisées, comme je m'y étais engagée.

Je veillerai dès lors à ce que tous les dossiers qui me seront soumis ou qui l'ont déjà été, relevant du décret de 2013, puissent bénéficier moyennant un étalement de maximum 5 ans (soit la durée prévue par le décret pour le contrat-programme) du montant prévu par le décret pour l'action culturelle générale. Cet engagement vaut pour autant que les conditions de reconnaissance fixées par le décret soient rencontrées.

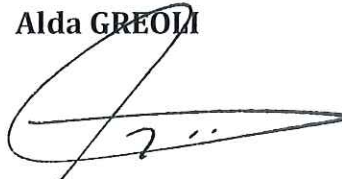
Par ailleurs, pour les centres culturels disposant déjà de ce montant plancher ou pour lesquels la subvention se situe entre 83.300 € et 100.00 €, une progression de +20% pourra être envisagée via un cliquet et sera lissée sur la durée de leur futur contrat-programme, également en fonction de l'analyse de leur projet culturel.

Enfin, les moyens dégagés vont permettre de formaliser les engagements financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la conclusion des contrats-programmes

des premiers Centres culturels en attente de reconnaissance depuis le 1er janvier 2016  
(Centres culturels de Leuze-en-Hainaut, Fosses-la-Ville et Jodoigne/Orp-Jauche).

En restant à votre disposition, je vous prie de croire, Messieurs les Directeurs, Madame  
la Directrice, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Alda GREOLI**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

**Ministre de la Culture et de l'Enfance**